

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 octobre 2017, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 5 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété au 905, rue Roy et a pour objet la construction d'une habitation bi-familiale dont la largeur de l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 855, boulevard Décarie et a pour objet la construction d'un bâtiment mixte dont le taux d'implantation au sol est supérieur au maximum permis.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1230, rue Montpellier et a pour objet la reconstruction d'une galerie avant en empiétant dans la marge avant.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2269, rue Sigouin et a pour objet l'installation d'une clôture pour la cour arrière dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2385, rue Saint-Louis et a pour objet de régulariser la distance de l'agrandissement par rapport à la limite mitoyenne.

Montréal, le 13 septembre 2017

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, October 3, 2017, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 5 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001.

The first request concerns the property located at 905, rue Roy for the construction of a bi-family dwelling of which the width of the vehicle path do not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 855, boulevard Décarie for the construction of a mixed building of which the ground implantation rate is higher than the maximum allowed.

The third request concerns the property located at 1230, rue Montpellier for the reconstruction of a front gallery encroaching in the front setback.

The fourth request concerns the property located at 2269, rue Sigouin for the installation of a fence for the backyard of which the height do not respect all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2385, rue Saint-Louis to regularize the distance of the enlargement compared with the common line.

Montréal, September 13, 2017

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council